



Cabinet Fourny

Transactions immobilières depuis 1927

2, rue de Condé sur Noireau
Place de la Mairie
94300 VINCENNES
T. 01 48 08 46 55
fourny@orpi.com
www.orpi.com/fourny

BAREME DES HONORAIRES

(au 1 Avril 2022) - Taux TVA en vigueur : 20 %

HONORAIRES MAXIMUMS DE VENTES

- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur
- Dans le cadre d'une délégation de mandat, le barème des honoraires applicables est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial
- Le montant des honoraires, TVA incluse, est calculé sur le prix hors honoraires

Vente jusqu'à 30 000 €	10 %
Vente de 30 001 € à 100 000 €	8 %
Vente de 100 001 € à 150 000 €	7 %
Vente de 150 001 € à 200 000 €	6 %
Vente de 200 001 € à 500 000 €	5 %
Vente de 500 001 € à 1 300 000 €	4 %
Vente au dessus de 1 300 000 €	3 %

HONORAIRES MAXIMUMS DE LOCATIONS

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 Juillet 1989-art 5) :
Le montant des honoraires, TVA incluse, est calculé à partir de la surface habitable

- Honoraires d'entremise et négociation : 10 € du m² à la charge du bailleur
- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 € du m² à la charge du bailleur et 12 € du m² à la charge du locataire
- Honoraires d'état des lieux d'entrée : 3 € du m² à la charge du bailleur et 3 € du m² à la charge du locataire.

Locaux de droit commun, professionnels et stationnements (parking, box) :
1 mois de loyer, provision pour charges incluses, à la charge de chacune des parties

RAPPORTS D'AVIS DE VALEURS ECRITS

200 € (par rapport rédigé), TVA incluse, à la charge du demandeur